



Signataires : Louise Trottet, Angèle-Marie Habiyakare, Céline Bartolomucci, Léo Peterschmitt, Sébastien Desfayes, Jacques Blondin, Alia Chaker Mangeat, Cédric Jeanneret, Thierry Arn, Julien Nicolet-dit-Félix, Marjorie de Chastonay, Sophie Bobillier

Date de dépôt : 26 novembre 2024

Proposition de motion

Promouvoir les centrales de mobilité à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la mobilité urbaine et interurbaine constitue un enjeu majeur pour le canton de Genève, du point de vue tant environnemental qu'économique et social ;
- que l'augmentation de la population et le développement des activités économiques exigent une offre de transport diversifiée, flexible et durable ;
- que la promotion de la mobilité douce et l'amélioration de l'efficacité des transports publics sont des objectifs essentiels pour répondre aux défis actuels et futurs de la mobilité ;
- que la réduction de l'utilisation des véhicules privés contribue à la diminution des émissions de CO₂ et à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- que le plan climat cantonal et la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) fixent des objectifs clairs en matière de réduction des émissions et de promotion de la mobilité durable¹ ;

¹ <https://www.ge.ch/document/mobilite-actions-fortes-respecter-objectifs-du-plan-climat#:~:text=Il%20sera%20ainsi%20n%C3%A9cessaire%20de,Etat%20dans%20son%20plan%20climat>

- que l’encouragement de l’utilisation de moyens de transport alternatifs peut réduire la congestion routière, particulièrement aux heures de pointe ;
- que la mise en place d’une offre de mobilité intégrée et abordable permettrait de rendre les déplacements plus accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, aux jeunes et aux personnes âgées ;
- que des économies significatives peuvent être réalisées par les habitants en mutualisant les différents modes de transport selon l’étude « Locali » ;
- que des prototypes de coopératives (ou centrales) locales de mobilité existent déjà, tels que Codhality² ;
- qu’un projet de « centrale de mobilité » est en cours dans le cadre d’un quartier en construction – le Rolliet – porté par le canton (DT – OU), la commune de Plan-les-Ouates et les maîtres d’ouvrage privés ;
- que le lancement de projets pilotes de ce type positionnerait Genève comme un leader en matière de mobilité durable et innovante, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement international ;
- que la facilitation de l’accès à une variété de moyens de transport pourrait stimuler l’économie locale, notamment en soutenant les entreprises de mobilité partagée et les services de transports publics,

invite le Conseil d’Etat

- à élaborer un projet pilote d’abonnement de mobilité partagée à l’échelle de plusieurs quartiers existants, tant en zone urbaine qu’en zone périurbaine, intégrant divers modes de transport, avec une attention particulière à l’intermodalité et à la simplicité d’utilisation, et en facilitant l’accès au stationnement nécessaire à ce projet ;
- à mettre en place une phase de test sur une période définie (par exemple un an) afin d’évaluer l’impact et l’efficacité des projets ;
- à impliquer les parties prenantes locales (services de transports publics, opérateurs de mobilité partagée, associations d’usagers, entreprises locales, communes, etc.) dans la conception et la mise en œuvre du projet pilote ;

² <https://www.mobilservice.ch/fr/actualite/dossiers-dactualite/codhality-un-systeme-autogere-dauto-partage-pour-les-cooperatives-2340.html>

- à assurer un suivi et une évaluation rigoureux des résultats du projet pilote, incluant des indicateurs tels que la satisfaction des usagers, la réduction des émissions de CO₂, l'impact sur la congestion routière et l'usage des différents modes de transport inclus dans l'abonnement ;
- à communiquer les résultats de cette phase pilote de manière transparente et à envisager l'extension du projet à l'ensemble du canton en fonction des conclusions tirées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les centrales de mobilité sont des plateformes intégrées qui centralisent et coordonnent divers services de transport. L'idée est de fournir aux usagers et usagères une offre de mobilité qui combine différents modes de transport (transports en commun, vélos en libre-service, covoiturage, autopartage, taxis, etc.) à travers une interface unique.

Les centrales de mobilité permettent de réaliser des trajets en combinant plusieurs modes de transport, en tenant compte des horaires, des correspondances et des temps de trajet. Elles comprennent une billetterie intégrée, un système unique de réservation et de paiement et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En combinant les offres de mobilité, elles peuvent agir sur la demande, offrir des offres promotionnelles (tarifs préférentiels) ou des abonnements combinés à différents services.

De manière générale, les centrales de mobilité ont un potentiel important pour contribuer à une meilleure gestion des transports et à une réduction des impacts environnementaux. La planification intégrée permet d'organiser des trajets en combinant différents modes de transport (bus, train, vélo, marche, etc.) de manière optimale. Un des enjeux principaux pour les centrales de mobilité reste le stationnement en surface pour les véhicules en autopartage, enjeu pour lequel les collectivités publiques doivent trouver des solutions.

En proposant des alternatives de transport collectif et durable, les centrales de mobilité contribuent à réduire le nombre de voitures sur la route, à augmenter l'utilisation du vélo et de la marche, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre issues de ce secteur. De plus, en favorisant la mutualisation des véhicules privés (covoiturage, autopartage), elles permettent une meilleure utilisation de l'espace public. En diminuant le nombre de véhicules sur les routes, ce modèle contribue à fluidifier le trafic et à réduire les temps de trajet.

Grâce aux centrales de mobilité, les citoyens et citoyennes bénéficient d'une véritable liberté de choix du mode de transport. Ces centrales revêtent, en outre, un important potentiel d'amélioration de la qualité de vie (pollution de l'air et sonore, amélioration de l'espace) en milieu urbain.

Leur potentiel d'innovation est important et ce potentiel est susceptible de répondre aux enjeux liés à la mobilité du futur. C'est pourquoi les auteurs de cette proposition de motion vous invitent chaleureusement à la soutenir.